

# Jura bernois

Autor(en): **Junod, Ch.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'instruction publique en Suisse : annuaire**

Band (Jahr): **36/1945 (1945)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-113237>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# QUATRIÈME PARTIE

---

## Chroniques scolaires

---

### Jura bernois

Où allons-nous ? C'est la question que tout éducateur doit se poser en cette période intermédiaire entre la paix et la guerre, entre le désordre et l'ordre qui doit venir, mais quel ordre ?

Certes, la tâche est moins laborieuse pour les petites nations qui ont persévéré, au cours des années de guerre, dans l'action pacifique, protégées par un miracle dont on ne dira jamais suffisamment le prix et le mystère. Pour les pays dévastés, pour les pays vaincus surtout, soumis à la volonté implacable de l'occupant, la tâche est autrement ardue et l'on se demande quelles forces en viendront à bout, quand on s'aperçoit des difficultés auxquelles nous nous heurtons nous-mêmes.

Que sera l'école de demain, quels seront ses principes, ses méthodes, ses moyens ? Quels seront ses rapports avec les puissances politiques, économiques et spirituelles ? Quelle sera son influence dans un monde désaxé — et cela sans allusion aucune à certain Axe enfin brisé !

Car le monde a besoin de directives, et le monde de l'enfance ne les trouvera pas dans la famille seulement. Est-ce une conséquence nécessaire des guerres de provoquer le trouble dans les pensées, de créer une soif de plaisirs, de jouissances faciles telle que celle qui s'empare aujourd'hui de tant de régions européennes ? Pensons aux ravages de l'uniforme dans nos paisibles vallées visitées par les Internés ou les sympathiques Yankees en permission ! Etonnons-nous alors que le mal soit plus profond dans certaines régions voisines, où depuis six années règne en maître le dieu Mars, où l'argent n'a pas de prix, où les événements les plus prestigieux se

produisent constamment, enflammant les imaginations, bouleversant les rapports sociaux les mieux établis. Partout, l'école de l'après-guerre trouvera des problèmes ardues à résoudre, elle devra chercher sa voie, prendre la direction de la caravane dans sa marche hésitante et menaçante vers un but inconnu.

Le premier effort accompli par l'école suisse a été d'affirmer les principes de la fraternité humaine, dès le lendemain de l'armistice. Comme à Genève, les instituteurs jurassiens ont repris immédiatement le contact avec leurs collègues français, ils sont allés à Besançon, reçus avec enthousiasme par un corps enseignant reconnaissant et vibrant d'espoir et de foi ; ils ont reçu à leur tour leurs voisins, en un synode franco-suisse à Porrentruy, où se sont affirmés les sentiments les plus chaleureux et les plus généreux. A cette occasion, immédiatement se sont posés quelques-uns des problèmes de l'après-guerre : l'école sera-t-elle laïque, d'un laïcisme belliqueux ou éclairé ? Un collègue français a pris la défense de l'école laïque française, tant décriée, calomniée, il a montré la magnifique attitude du corps enseignant dans la Résistance, au point que nous ne comprenons pas comment l'occupant allemand a pu laisser agir, presque sans surveillance, de si dangereux agents de l'action clandestine... L'exposé de l'instituteur Carré a été chaleureusement applaudi, mais dès le lendemain de la rencontre, un journal jurassien signalait le danger de pareilles tendances pour l'école chrétienne suisse. Il s'agit d'un organe catholique, qui a d'ailleurs interprété à sa manière les déclarations de notre collègue français : l'école laïque française ne sera pas nécessairement hostile à la religion, au contraire, ainsi que me le déclarait un de nos invités, elle sera profondément chrétienne, mais respectueuse des convictions personnelles, dans une France opposée à toute menée partisane. Mais d'emblée, on le voit, tout le problème de l'école laïque est à nouveau posé, et la première escarmouche annonce des débats animés : souhaitons qu'ils soient sincères, dans l'esprit de la concentration nationale créée par les années de mobilisation et de misères communes fraternellement supportées.

Au surplus, ces contacts internationaux seront bien faits pour ouvrir de plus vastes horizons à l'enseignement public. Ainsi que l'affirmèrent tour à tour, et sans s'être le moins du monde concertés, un pédagogue français et son collègue suisse lors de la rencontre de Porrentruy, « l'instituteur refuse à se laisser confiner dans la salle d'école ». Après les expériences de ces dernières années, plus que jamais nous voulons apporter notre collaboration ardente à la lutte contre la guerre et pour la justice sociale, pour l'affirmation des droits de l'enfant. Le congrès pédagogique romand de 1946 dans le Jura bernois traitera justement de cette importante

question du « statut de l'enfant », et nul doute que ces débats ne donnent l'occasion de préciser bien des points obscurs. Le Jura bernois — la ville de Delémont en particulier — se réjouit d'accueillir le corps enseignant romand, et une délégation étrangère, à cette grande fête de la famille romande.

Venons-en aux questions strictement jurassiennes. L'année écoulée a vu quelques réalisations dignes d'être mentionnées dans cette chronique.

Tout d'abord : la revision partielle de la loi scolaire (datant de 1894) portant introduction de la 9<sup>e</sup> année dans tout le canton, et ouvrant des cours d'enseignement ménagers et professionnels pour les élèves de dernière année ; jusqu'à ce jour, les communes bernoises avaient la faculté de maintenir la scolarité de 8 ans, et les nouvelles dispositions légales apporteront une amélioration sensible de l'enseignement professionnel ;

la création d'un fonds de réserves de primes, en vue de l'assurance éventuelle des augmentations de traitement obtenues au titre des allocations de vie chère ;

une réorganisation de nos associations professionnelles, dans le sens d'une simplification de nos rouages administratifs : s'imagine-t-on, en Romandie, que les instituteurs jurassiens, membres de la S.P.R. et du S.L.V. à la fois, constituent parallèlement une section de la S.P.R., la S.P.J., sœur des U.I.G., V.P.S., S.P.N., et des sections indépendantes du S.L.V., qu'ils envoient des délégués à leurs associations, paient des cotisations à toutes les caisses, et qu'un curieux enchevêtrement relie entre elles les différentes instances romandes, bernoises, jurassiennes et suisses ? Les Jurassiens eux-mêmes n'en sortaient plus et ils se contenteront, à l'avenir, d'un comité central S.P.J. qui formera, avec les présidents des synodes de districts, la commission pédagogique jurassienne. De leur côté, les maîtres secondaires, ralliés d'ailleurs à leurs collègues primaires, ont procédé à des simplifications analogues de leur propre organisation professionnelle.

A propos des rapports du Jura avec la Romandie d'une part et Berne et la Suisse d'autre part, signalons une décision qui pourra avoir les plus heureuses conséquences : à partir de cet automne, tous les instituteurs jurassiens recevront, comme leurs collègues romands, le journal corporatif « L'Éducateur », outre « L'École bernoise », organe de la S.I.B. Dès maintenant, le Jura fait partie, à égalité de droits et de devoirs, de la Société pédagogique de la Suisse romande et l'apport à « L'Éducateur » de 600 nouveaux abonnés permet la réalisation d'un projet longuement caressé, la publication d'une partie documentaire et pratique qui donnera à

cette revue pédagogique tout son prix et toute son efficacité. Les vétérans de la S.P.J. — les Möckli, les Sautebin, les Marchand et tant d'autres se réjouiront profondément d'une réalisation à laquelle ils n'ont cessé de travailler, et qui arrive enfin à son heure, comme un beau fruit mûrit à la grande joie du jardinier, après de multiples et inlassables soins.

Il est d'autres questions, hélas, qui attendent une solution, et qui peut-être l'attendront longtemps encore. On va lentement, on ne « casse » rien dans la République bernoise. Les instituteurs jurassiens réclament des modifications de la loi scolaire, en ce qui concerne leur statut administratif. Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, on avait jugé bon, pour permettre aux communes de se débarrasser des instituteurs médiocres — très nombreux à cette époque — d'introduire le principe de la réélection périodique. Les instituteurs jurassiens, élus par le peuple — assemblée communale, élection aux urnes, conseil scolaire — sont soumis à une réélection tous les six ans. Cette mesure n'est pas tracassière, dans la majorité des cas. Les citoyens décident simplement, lorsque la « période » de six ans arrive à échéance, de ne pas mettre au concours la place en question. Mais il arrive que l'instituteur s'est fait des ennemis : c'est si facile, quand on est journellement en rapport avec la population, avec des parents imbus de leurs droits et de l'autorité de leurs jugements au sujet de leur progéniture ! Les passions politiques s'en mêlent, on trouve toutes sortes de défauts à celui qu'on encensait auparavant, des cabales se forment, et la réélection de l'instituteur donne lieu à une bataille électorale dont l'école est la première élaboussée. De temps à autre, un membre du corps enseignant devient la victime de ces machinations, et ses collègues doivent mettre en action l'arme délicate et dangereuse du boycott. Pareils faits seraient aisément évités si l'on introduisait dans la loi le principe de la réélection tacite. Certains instituteurs vont plus loin, et réclament l'élection du corps enseignant par une autre instance que le peuple : un conseil scolaire jurassien, la Direction de l'instruction publique ; gagneront-ils au change ? Leurs collègues au bénéfice de pareilles dispositions le leur diront. Il est douteux, au reste, que le peuple abandonne sans hésitations un droit qu'il considère comme indispensable au maintien d'une école démocratique.

Une innovation en rapport avec la revision partielle de la loi scolaire est l'ouverture de cours agricoles à l'intention du corps enseignant. Il fut un temps où, par une aberration incroyable, les dirigeants des écoles d'agriculture craignaient la concurrence de l'instituteur — comme si un enseignement scolaire pratique pouvait gêner l'enseignement professionnel proprement dit ! Les

temps ont changé. Les instituteurs jurassiens ont passé à l'école d'agriculture plusieurs journées consacrées aux travaux pratiques, aux théories ; ils y retourneront au gré des saisons, et ils emporteront dans leurs classes des expériences, des enseignements qui rendront leurs leçons plus vivantes, plus fructueuses, ils seront en mesure d'éveiller peut-être des vocations agricoles chez leurs grands élèves, qui aimeront davantage leur école tout en s'attachant aux travaux humains.

De toute façon, cet élargissement de l'horizon scolaire doit être salué avec satisfaction.

Puisque nous parlons de l'école d'agriculture, constatons que nos établissements scolaires poursuivent leur besogne avec assiduité et succès. Peu de changements sont survenus dans leurs corps enseignants : signalons la retraite de deux collègues qui laissent un souvenir reconnaissant à des centaines d'institutrices : MM. Alphonse Cerf et Henri Schaller, professeurs à l'Ecole normale de Delémont. Ces deux éminents pédagogues se retirent à la veille des fêtes du Centenaire de leur école : c'est en mai 1846, en effet, que l'Ecole normale d'institutrices s'ouvrait à Delémont, dans l'atmosphère enfiévrée des luttes que se livraient conservateurs et radicaux, autour de cette citadelle que constitue, en tous temps, l'école populaire.

Voilà effectué le tour d'horizon que nous désirions faire en compagnie des lecteurs de l'Annuaire. On le voit, l'école jurassienne, heureusement sortie des années de guerre, poursuit sa voie, courageusement, heureuse d'en avoir fini avec les périodes d'occupations militaires et de remplacements, et de se vouer entièrement à la solution des problèmes d'adaptation à de nouvelles conditions de vie et de travail.

CH. JUNOD.

### Fribourg

Qui donc, en notre « incomparable » patrie, n'aurait pas éprouvé quelque jubilation en franchissant l'heureux seuil de l'après-guerre ? Certes, la paix juste et durable que le monde souhaite n'est point proclamée et n'apparaît, à cette heure, que bien lointaine encore. Nos établissements d'instruction publique bénissent, néanmoins, la tranquillité recouvrée après soixante et douze mois d'une conflagration sans égale dans l'histoire. Et voici que l'activité scolaire reprend son allure d'antan et que maints élèves se sont déjà affranchis de l'obsession d'événements qui déroulaient, par delà nos frontières, leurs hécatombes et leurs ruines !

Comme partout ailleurs, l'école fribourgeoise veut saluer avec